

## Délibérations du 13 mai 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 13 mai 2022, 9h, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 26

Étaient présent.es :

**Collège A** : Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO, Isabelle BOEHM

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** :

**Usagers/ères** : Quentin LAURISSE, Clémence FROGER, Rivka BENZAZON, Sam TROUILLOUD

**Représenté.es** : Martine SEVILLE, Jean-Yves AUTHIER, Thomas COUDURIER, Matéo CHICHET, Ninon CHARLES

**Invité.es** : Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Sandrine VINCENT, Camille FOURGEAUD, Manon LANIER, Eva KERHARO, Martine HENNECART, Céline MARTIN DE BOUDARD, Pascal SOLLI, Nicolas NAVARRO

**Invité.es permanent.es** : Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Stéphane CHARIGNON

## INFORMATIONS ET ECHANGES

### 01 – Actualités de l'établissement

#### Rapprochement avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 :

À partir du CAC plénier du 23 mai 2022 : à chaque CAC un point d'avancement et de discussion sur le rapprochement entre l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'Université Lumière Lyon 2 sera présenté par la Présidente.

#### Mise en place de la nouvelle offre 2022-2026 :

Il y aura autant d'étudiant.es l'année prochaine qu'il y en a cette année, mais le format des cours évoluant avec la nouvelle offre (exemples : 2 cours de 10h au lieu d'1 cours de 20h, plus de CM en L1), il n'y a pas assez de salles disponibles : manque de grands amphis sur BDR et de salles de 40 places à PDA.

Solutions trouvées : meilleure répartition des cours, mesure supprimant la pause de 10 min entre les cours permettant un gain de créneaux dans la journée, suppression du créneau « free » sur BDR. Le pôle ETIP travaille actuellement sur le sujet.

Le créneau banalisé du jeudi reste en place à Bron (12h-14h).

Épiceries solidaires pendant l'été :

Les épiceries solidaires AGORAé seront fermées à partir de fin juin. D'autres associations seront ouvertes tout l'été comme « Oh la la Lyon » en lien avec la MDE de la métropole de Lyon, ces associations distribuent des denrées alimentaires de 1<sup>ère</sup> nécessité. Demande du VPE Quentin LAURISSE de relayer l'information, possibilité de rediriger les étudiant.es intéressé.es vers lui ([vpe-cac@univ-lyon2.fr](mailto:vpe-cac@univ-lyon2.fr)). Des communications seront effectuées en lien avec la DIRCOM.

**02 – Bilan des césures**

Présentation par Camille FOURGEAUD - Responsable du pôle stages et insertion, Manon LANIER - Chargée d'insertion professionnelle et Sandrine VINCENT – service des études :

La césure est une interruption temporaire des études d'une durée de 6 mois (césure semestrielle) ou 1 an (césure annuelle) pour réaliser un projet, vivre une autre expérience, en France ou à l'étranger. Il est possible d'effectuer une césure une fois en Licence et une fois en Master.

**Avantages :** ouverture à d'autres domaines, conserver son statut étudiant.e, conserver sa place dans son diplôme d'inscription, conserver sa bourse, bénéficier d'un accompagnement pédagogique.

Les différents types de projets en France (60%) et à l'étranger (40% dont la moitié hors UE) : Emploi (39%), service civique (25%), voyage culturel ou linguistique (24%), stage, bénévolat, création d'entreprise, formation, service volontaire européen.

**Bilan de la campagne 2021 - 2022 :**

- Augmentation de 59% de césures par rapport à l'année 2020 / 2021, poursuite de l'augmentation depuis 2016-2017.
- 398 dossiers reçus, 305 césures accordées (76,5%), 81 dossiers non finalisés (20,5%), 12 demandes refusées (3%)

**Césures par niveau :**

- L1 : 92 (30%), forte augmentation des demandes de césure pour le semestre 2, principalement des projets de réorientation
- L2 et L3 : 37 (12%) et 30 (10%), les demandes sont stables d'une année à l'autre
- M1 : 85 (28%), retour à un niveau d'avant COVID
- M2 : 61 (20%), les demandes de césure ont augmenté légèrement cette année.

**Répartition des 305 césures par composante :**

- UFR ASSP 21%
- UFR LESLA 20%
- UFR Langues 17%
- UFR T&T 12%
- Institut de Psychologie 9%
- UFR SEG 7%
- ICOM 5%
- Faculté de Droit JVD 4%
- ISPEF 3%
- Autres composantes 2%

**Césures de 2<sup>nd</sup> semestre** : 75 sur les 305, dont 55% pour les UFR LESLA et UFR Langues. 62% sont des étudiant.es en L1, 79% pour un projet de réorientation, 69% des étudiant.es sont boursiers (contre 52% en césure annuelle).

**Taux d'inscription post césure à Lyon 2** : 54% pour les césures de 2019-2020, cette année 38% pour les césures 2020-2021, soit une baisse de 16%.

**Le COSIE traite les demandes et accompagne les étudiant.es en césure :**

- Traitement des demandes : vérification de l'éligibilité des demandes, examen des candidatures par le COSIE et acceptation automatique ou refus. Une commission d'examen statue sur les demandes complexes.
- Accompagnement : construction du projet, ateliers collectifs et rendez-vous individuels pendant la césure, bilan de césure. Il se fait au rythme et à la demande de l'étudiant.e.
- Pendant sa césure l'étudiant.e peut solliciter un rendez-vous individuel pour l'accompagner sur son projet
- Réunion d'information (50 connectés.es), groupe Facebook, 9 ateliers, 84 rendez-vous individuels, 6 conférences d'informations (55 participant.es par conférence), refonte des pages web césure, mise en place d'une FAQ, mise en place de l'enquête césure.

**03 – Bilan tutorat étudiant Licence / Master 2021/2022**

Présentation par Martine HENNECART - Service de pédagogie du Supérieur (SPS) :

**Cadre organisationnel : circulaire ministérielle n°2020-0006**

- 20 000 emplois tuteurs/trices étudiant.es financés dans les universités entre décembre 2020 et fin avril 2021
- Prolongation jusqu'en décembre 2021
- Objectif : soutenir les étudiant.es de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année pour lutter contre la précarité et le décrochage
- Les tuteurs/trices : des étudiant.es de L3 au Doctorat
- Les tuteuré.es : en priorité des étudiant.es de L1 et L2.
- Nombre de tuteurs/trices : à la libre appréciation des établissements dans la limite de l'enveloppe budgétaire (rémunération des tuteurs/trices 11,33€ brut / heure et enveloppe de 15h/composante pour la rémunération des enseignant.es coordonnant les tuteurs/trices)

**Bilan quantitatif :**

- Période janvier 2021 à juillet 2021 : 86 tuteurs/trices et 445 demandes de tutorats
- Période septembre 2021 à décembre 2021 : 34 tuteurs/trices et 275 demandes de tutorats
- Diminution du nombre de tuteurs/trices, de demandes entre les 2 périodes
- Organisation mieux maîtrisée dans les composantes sur la 2<sup>e</sup> période

**Motivation à devenir tuteur/trice :**

- Donner une réponse solidaire face à la crise sanitaire
- Faire face aux effets néfastes de l'isolement des étudiant.es pour eux et pour les autres
- Retrouver le contact humain
- Être au contact des étudiant.es alors que les tuteurs/trices ont eux aussi leurs cours à distance
- Trouver un job étudiant.e, dans le cadre familial de leur université
- Avoir une expérience liée à son projet professionnel par exemple l'enseignement

**Ce que le tutorat a apporté aux étudiant.es aidé.es :**

- Pour s'adapter à un nouveau cursus suite à une interruption d'études par exemple
- Pour rencontrer des gens, créer du lien social

- Pour se remotiver
- Améliorer sa méthode de travail
- Pour remédier aux difficultés d'acquisition

#### **Analyse des retours :**

- Un dispositif souple très apprécié qui a permis de rompre l'isolement
- Proximité entre le/la tuteur/trice et l'étudiant.e aidé (même composante, même parcours)
- Capacité des tuteurs/ trices à identifier les difficultés des étudiant.es et à mettre l'accent sur ces points (segmentation de la difficulté)
- Une lucidité sur la capacité des tuteurs/trices à faire atteindre le niveau voulu
- Un transfert de savoir avéré grâce au tutorat
- Un service de qualité auprès des étudiant.es
- Bilan positif pour les étudiant.es assidus
- Frustration au sujet de la question laissée en suspens de la reconduction du tutorat au S2 mais souhait de le voir perdurer

#### **Principales difficultés :**

- Mobiliser les étudiant.es qui en auraient besoin.
- Faire venir les étudiant.es de L1 aux séances de tutorat : beaucoup se disent intéressés et peu se déplacent.
- Assiduité des étudiant.es tutorés.es
- Groupes de tutorat trop petits ou trop grands en effectif
- Difficulté de proposer un dispositif dans l'urgence (lié à la temporalité de l'appel d'offre et financement COVID)

#### **Suggestions :**

- Penser le tutorat comme un dispositif pérenne d'accompagnement de la souffrance/stress des étudiant.es (en lien avec la médecine préventive et/ou le COSIE) et dont l'organisation (recrutements, contrats, formation des tuteurs/trices, diffusion de l'information auprès des étudiant.es, inscriptions, etc.) pourrait être davantage anticipée et inscrite dans un calendrier universitaire
- L1 : le dispositif devrait plus logiquement prendre sens à l'issue des jurys du S1 qu'à la rentrée universitaire
- Logique inverse pour les L2 L3 et M1
- Discours plus incitatif et plus complet sur la nature et les missions du tutorat => mettre l'accent sur l'accompagnement en vue d'une meilleure autonomie
- Envisager de compléter la notion de « tutorat » par celles de « groupe de travail », « soutien scolaire », « approfondissement pédagogique » ou encore « accompagnement personnalisé »
- Penser à d'autres types de tutorat (individualisé, de groupe, spécifique)
- Penser à d'autres types de dispositifs (système des rendez-vous, à distance avec les TIC)

La question de la pérennisation du dispositif se pose, avec la fin du financement national.

#### **04 – Calendrier des IA Web 2022-2023**

Présentation du calendrier des inscriptions administratives 2022-2023 :

Le calendrier précise les dates d'ouverture et de fermeture des inscriptions web selon la formation visée et la situation de l'étudiant.e.

Suite au retrait de la plateforme nationale de candidatures pour les M1 et à l'ajout d'un calendrier imposé, nouveauté cette année, plusieurs phases d'inscriptions administratives seront ouvertes pour les M1 :

- Du 24 juin 2022 au 8 juillet 2022
- Du 13 juillet 2022 au 18 juillet 2022

- Du 22 août 2022 au 26 août 2022
- Du 28 août 2022 au 30 septembre 2022

Présentation d'un calendrier des inscriptions administratives spécifiques FC.

## ADOPTIONS

### REGLEMENT DES ETUDES 2022

#### 05 – Règlement des études 2022

Les élu.es de la CFVU demandent plus de temps pour se concerter sur ce nouveau règlement des études et les changements profonds qu'il apporte au règlement précédent. Ce point est reporté à une prochaine CFVU extraordinaire.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : /  
Non voté

Pour	Contre	Abst	NPPV
/	/	/	/

### REGLEMENT DE SCOLARITE DU SUAPS

#### 06 – Règlement de scolarité du SUAPS

Présentation par Céline MARTIN DE BOUDARD - RAF du SUAPS :

Ce règlement de scolarité du SUAPS (adopté en conseil des sports du 21 avril 2022) est placé en annexe 5 du règlement général des études 2022-2026.

- Les enseignements proposés par le SUAPS sont optionnels et non-obligatoires.
- Pour participer à une activité physique, sportive, artistique ou de pleine nature, l'étudiant.e doit être inscrit.e administrativement à l'Université Lumière Lyon 2.
- Sauf mention contraire inscrite dans l'offre de formation, l'inscription est gratuite pour l'ensemble des étudiant.e de l'Université Lumière Lyon 2.
- Chaque semestre est indépendant et nécessite une nouvelle inscription dans l'activité.
- Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles dans chaque cours ou activité.

Ce règlement de scolarité ne s'applique pas aux étudiant.es de l'IUT et de l'IEP dont l'enseignement du sport est obligatoire, faisant l'objet de règlements spécifiques.

Ce règlement est modifié suite à l'introduction du sport dans les nouvelles maquettes en UE complémentaire libre du S2 au S6 en Licence (peut être choisi 2 fois au maximum), en bonus pour les Licences et Licences Professionnelles, ouverture en Master 1 au 1<sup>er</sup> semestre.

Le processus d'inscription tardive est simplifié.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **23**  
Vote 01 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
<b>20</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

**CHARTRE DE L'ÉTUDIANT.E ARTISTE DE HAUT NIVEAU - EAHN**

**07 – Charte de l'étudiant.e artiste de haut niveau - EAHN**

Présentation par Nicolas NAVARRO - Vice-président Culture et de la vie étudiante et Pascale SOLLI - Responsable du service culturel :

Cette charte de l'étudiant.e artiste de haut niveau est placée en annexe 12 du règlement général des études 2022-2026.

La reconnaissance du statut Étudiant.es Artistes de Haut Niveau (EAHN) a pour objectif de permettre à ces étudiant.es de mener à bien simultanément une carrière artistique et des études universitaires et de valoriser cette dualité.

Ce dispositif d'aide aux étudiant.es AHN a pour objectifs :

- De reconnaître officiellement l'activité artistique d'un.e étudiant.e lorsque celle-ci est avérée. Ces activités concernent les disciplines suivantes : arts plastiques, audiovisuel, cinéma, danse, design, industries culturelles et créatives, livre et lecture, mode, musique, métiers d'art, photographie, théâtre, spectacles. Exemple : étudiant.e en conservatoire.
- D'aménager leur cursus universitaire pour le rendre compatible avec leur pratique artistique.

Les étudiant.es souhaitant obtenir le statut AHN doivent effectuer une demande auprès de l'établissement en suivant la procédure décrite dans cette charte.

Ce seront les premières années de test pour ce nouveau dispositif, l'accompagnement sera fait au cas par cas et sera adapté à l'étudiant.e (aménagement des heures, dispenses d'assiduité).

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **21**  
Vote 02 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	0	1

**MCC : L2 LLCER ANGLAIS**

**08 – MCC : L2 LLCER anglais**

Modification MCC L2 LLCER ANGLAIS - SESSION 2 - 2021-2022 : pour le CM « Littérature du monde anglophone S3 ». Les évaluations de la session 2 des modalités classiques et les modalités alternatives n'avaient pas été renseignées.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **21**  
Vote 03 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	0	2	0

**DEMANDE DE DEROGATION DES EXAMENS DE RATTRAPAGE DES M2 MEEF LETTRES**

**09 – Demande de dérogation des examens de rattrapage des M2 MEEF Lettres modernes et classiques**

Le calendrier universitaire 2021-2022 approuvé en CFVU du 5 mars 2021 et validé en CA du 12 mars 2021 fixe :

- Les examens terminaux semestres impairs session 2 du 20 juin 2022 au 25 juin 2022
- Les examens terminaux semestres pairs session 2 du 27 juin 2022 au 1er juillet 2022

Les dates retenues pour les épreuves d'admission du CAPES de Lettres sont prévues du 10 juin 2022 au 30 juin 2022.

En raison du chevauchement du calendrier des épreuves de seconde session avec les dates retenues pour les épreuves d'admission du CAPES, il est impossible de maintenir le calendrier universitaire initial pour les examens du Master 2 MEEF visé.

Pour cette raison, l'UFR LESLA sollicite à titre exceptionnel une demande de dérogation afin d'organiser les rattrapages relatifs au Master 2 MEEF Lettres modernes et classiques du 3 au 9 juin 2022 inclus.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>21</b> Vote 04 – <b>Adoption</b></p>	20	0	1	0

**REPARTITION DES MOYENS PEDAGOGIQUES EN MASTER ET LICENCES**

**10 – Répartition des moyens pédagogiques en Master et Licences**

Le document 10.01 présente la répartition des moyens pédagogiques, la synthèse d'heures du fichier maquette, la dotation et les transferts d'heures de chaque mention de Masters.

Le document 10.02 présente la répartition des moyens pédagogiques, la synthèse d'heures du fichier maquette, la dotation et les transferts d'heures de chaque mention de Licences.

Modifications par rapport à la répartition en Licences votée à la CFVU du 15 avril 2022 :

- Augmentation du nombre d'heures des blocs MINERVE (2761h sur 3000h de dotation)
- Ajout des parcours de l'Institut de Psychologie PASS Mineure Psycho (40h) et PASS Mineure Sciences cognitives (40h)
- Les Licences sont toujours à l'équilibre avec un bilan positif de 396h

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>21</b> Vote 05 – <b>Adoption</b></p>	14	2	5	0

Fait à Lyon, le 18 mai 2022

**Marie-Karine LHOMMÉ**  
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

